

ORDRE DU JOUR

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2022

[DM 2022 – 22 RAPPORTS]

Motion - Déclaration de soutien au peuple arménien.

1 Madame Martine VASSAL

Election des membres de la commission permanente - Remplacement de deux conseillers départementaux membres de la commission permanente - Remplacement des postes de 8ème et 15ème vice-présidents.

Propose, conformément à l'article L 3122-6 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales, de combler les postes du 8^{ème} et du 15^{ème} vice-président restés vacants suite à la démission de M. Lionel ROYER-PERREAUT, le 19 juillet 2022, et de Mme Nora PREZIOSI, le 05 octobre 2022, étant précisé que tous les conseillers départementaux étant membres de la commission permanente, Monsieur DI GIOVANNI et Monsieur GOYET en sont automatiquement membres, ainsi que Madame PREZIOSI.

2 Madame Martine VASSAL

Remplacement de Monsieur Lionel ROYER-PERREAUT et de Monsieur Jean HETSCH au sein des commissions thématiques.

Propose de compléter les quatre commissions thématiques du Conseil départemental en désignant :

- Monsieur Sylvain DI GIOVANNI en remplacement de Monsieur ROYER-PERREAUT.
- Monsieur Vincent GOYET en remplacement de Monsieur Jean HETSCH.

3 Madame Martine VASSAL

Ordre départemental des bénévoles associatifs.

Propose d'approuver la création de l'ordre départemental des bénévoles associatifs, selon le règlement joint au rapport.

4 Monsieur Arnaud MERCIER

Contrôle de la gestion du Département des Bouches-du-Rhône sur les exercices 2013 et suivants par la chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Propose de prendre acte des deux rapports d'observations définitives de la chambre régionales des comptes sur les exercices 2013 et suivants du Département des Bouches-du-Rhône.

5 Madame Judith DOSSEMONT

Propositions d'évolution des critères départementaux d'intervention pour la production et la réhabilitation de logements locatifs sociaux.

Propose d'approuver les propositions d'évolution des critères départementaux d'intervention pour la production et la réhabilitation de logements locatifs sociaux telles que présentées dans le rapport.

6 Madame Judith DOSSEMONT

Agenda environnemental : évolution du dispositif Provence Eco-Renov - Aide à la suppression des chaudières au fioul et au développement des énergies vertes.

Propose :

- d'approuver dans le cadre de l'Agenda environnemental du Département des Bouches-du-Rhône, la création, à compter du 1^{er} janvier 2023, d'une aide exceptionnelle destinée à favoriser et soutenir le remplacement des chaudières à fioul des logements des propriétaires occupants dans le département des Bouches-du-Rhône, par des équipements de chauffage plus performants en matière énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique,
- de créer une prime de 1 000 € en complément de l'aide Provence Eco-Renov de droit commun, et d'une prime forfaitaire de 1 000 € pour les propriétaires dépassant les plafonds de revenus fixés pour l'obtention de l'aide Provence Eco-Renov,
- de créer une bonification à hauteur de 10 % de l'aide départementale attribuée dans le cadre de Provence Eco-Renov pour tous types de travaux de rénovation, sous réserve de la justification, de façon concomitante au dépôt de la demande de subvention départementale, de l'existence d'un contrat d'électricité verte ou de sa souscription pour alimenter en énergie le logement du bénéficiaire.

7 Madame Danielle MILON

Rapport financier de l'agence Provence Tourisme au titre de l'exercice 2021.

Propose de prendre acte du rapport financier de l'association Provence Tourisme, au titre de l'exercice 2021, annexé au rapport.

8 Madame Sabine BERNASCONI

Programme départemental d'insertion 2020-2022 : prorogation 2022-2023.

Propose de proroger pour une année supplémentaire le programme départemental d'insertion 2020-2022.

9 Madame Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA

Dotations initiales de fonctionnement et d'équipement des collèges publics du département et gestion du service annexe d'hébergement pour l'année 2023.

Propose :

- d'arrêter les critères de répartition des dotations initiales de fonctionnement et d'équipement selon le détail figurant en annexe n°1 du rapport,

PROPOSITIONS DES COMMISSIONS

- d'entériner la procédure d'abattement selon un système progressif et selon le barème défini dans le rapport,
- de valider le principe de la désaffectation des reliquats antérieurs à 2020 et leur déduction de la dotation,
- d'attribuer, en conséquence, aux collèges publics, selon les tableaux joints au rapport (annexes 2 et 3), les dotations initiales de fonctionnement, d'un montant total de 8 287 269 € et celles d'équipement, pour un montant total de 1 200 000 €.
- de déterminer les tarifs d'hébergement et d'internat pour les élèves et les différentes participations du service annexe d'hébergement aux charges communes, à la rémunération du personnel et au fonds commun.

10 Madame Corinne CHABAUD

Information concernant les marchés et avenants notifiés supérieurs à 25 000 € HT.

Propose de prendre acte, en vertu de la délégation de compétence consentie à la Présidente par l'Assemblée départementale par délibération du 01 juillet 2021, des états récapitulatifs :

- des marchés publics dont le montant du marché est supérieur ou égal à 25 000 € HT, notifiés entre le 01/04/2022 au 26/08/2022 inclus,
- des avenants aux marchés publics, dont le montant du marché est supérieur ou égal à 25 000 € HT, notifiés entre le 02/05/2022 au 30/08/2022 inclus.

11 Madame Véronique MIQUELLY

Compte rendu à l'assemblée de l'exercice par la Présidente du Conseil départemental de la compétence qui lui a été déléguée en matière d'ester en justice.

Propose de prendre acte du compte-rendu, annexé au rapport, des décisions prises par la Présidente du Conseil départemental en matière d'actions en justice, sur la période du 1^{er} avril 2022 au 30 juin 2022 en vertu des délégations de compétence qui lui ont été consenties par l'assemblée départementale par délibération du 1^{er} juillet 2021.

12 Madame Véronique MIQUELLY

Actualisation des dépenses de fonctionnement des groupes d'élus en matière de personnel pour 2022 suite à la loi 3DS du 21 février 2022.

Propose :

- d'approuver les modalités de répartition des crédits entre les groupes politiques à compter de la date de la séance selon le tableau inclus dans le rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à affecter les personnels correspondants, sur proposition de chaque président de groupe, dans la limite des crédits ainsi définis.

13 Madame Véronique MIQUELLY

Actualisation du périmètre des astreintes et des permanences.

Propose d'approuver les mesures relatives à l'actualisation du périmètre des astreintes et des permanences telles qu'elles figurent en annexe, à savoir l'ajout d'une astreinte d'exploitation semaine pour un technicien du service maintenance et exploitation de l'Hôtel du Département.

14 Madame Véronique MIQUELLY

Transformations d'emplois à l'effectif théorique du Département.

Propose d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les transformations d'emplois permanents à l'effectif théorique global du Département.

15 Monsieur Yves MORAINÉ

Admissions en non-valeur du Payeur départemental.

Propose d'admettre en non-valeur la somme de 865 942,86 € au titre du budget général.

16 Monsieur Yves MORAINÉ

Provision pour risques et charges de fonctionnement et dépréciation des comptes de redevables.

Propose d'autoriser :

- la reprise au chapitre 78 d'un montant de 6 760 385 €, dont :
 - 3 829 000 € au titre des contentieux,
 - 1 492 158 € pour le compte épargne temps,
 - 1 266 729 € pour les indus du RSA,
 - 172 498 € au titre des autres redevables.
- la dotation au chapitre 68 d'un montant de 9 449 455 €, dont :
 - 540 000 € de contentieux divers,
 - 6 632 400 € pour le compte épargne temps,
 - 1 100 000 € pour l'allocation de retour à l'emploi,
 - 213 313 € pour le non-recouvrement des titres des indus de RSA,
 - 963 742 € pour la dépréciation des autres comptes de redevables.

17 Monsieur Yves MORAINÉ

Consolidation des comptes du Département des Bouches-du-Rhône - Exercice 2022 (comptes 2021).

Propose de prendre acte des informations contenues dans le rapport et ses annexes sur la consolidation des comptes du Département des Bouches-du-Rhône au titre des comptes de l'année 2021.

18 Monsieur Yves MORAINÉ

Budget principal - Décision modificative n°3 pour l'exercice 2022.

Propose :

- d'adopter la présente décision modificative n°3 et ses annexes au titre du budget général,
- de procéder à la réduction de l'emprunt d'équilibre figurant au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » à hauteur de 147 593 150,50 €,
- d'adopter les variations, créations, ajustements, clôtures et affectations d'autorisations de programme et d'engagements prévus au présent budget conformément aux tableaux annexés,
- d'autoriser la régularisation des amortissements, par crédits d'ordre non budgétaire, conformément aux annexes jointes,
- d'autoriser l'apurement des cautions reçues, par crédits d'ordre budgétaire, comme indiqué dans le rapport de présentation,
- de préciser que cette DM n°3 est adoptée, sans vote formel par chapitre, selon la maquette budgétaire M52 par nature.

19 Monsieur Yves MORAINÉ

Centre médico-psycho-pédagogique - Décision modificative n°2 pour l'exercice 2022.

Propose :

- d'adopter la décision modificative (DM) n°2 pour l'exercice 2022 pour le budget annexe du C M P P Départemental ;
- de préciser que cette DM n°2 est adoptée, sans vote formel, par chapitre, selon la maquette budgétaire M22.

20 Monsieur Yves MORAINÉ

Direction des maisons de l'enfance et de la famille - Décision modificative n°2 pour l'exercice 2022.

Propose :

- d'adopter la décision modificative (DM) n°2 pour l'exercice 2022 du budget annexe de la direction des maisons de l'enfance et de la famille ;
- de préciser que cette DM n°2 est adoptée, sans vote formel, par chapitre, selon la maquette budgétaire M22.

21 Monsieur Yves MORAINÉ

Ports départementaux - Décision modificative n°2 pour l'exercice 2022.

Propose :

- d'adopter la décision modificative (DM) n°2 pour l'exercice 2022 pour le budget annexe des ports départementaux ;
- de préciser que cette DM n°2 est adoptée, sans vote formel, par chapitre, selon la maquette budgétaire M4.

22 Monsieur Yves MORAINÉ

Laboratoire départemental d'analyses - Décision modificative n°2 pour l'exercice 2022.

Propose :

- d'adopter la décision modificative (DM) n°2 pour l'exercice 2022 pour le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses ;
- de préciser que cette DM n°2 est adoptée sans vote formel, par chapitre, selon la maquette budgétaire M52 par nature.